Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Versailles

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Réf. : DPE SG/FT 2011-2012 N° 29
Affaire suivie par : **Fabrice TANJON**
Mél : ce.gestion-collective@ac-versailles.fr
DPE 4 – Tél : 01 30 83 43 86
(ce.dpe4@ac-versailles.fr)

Diffusion :
Pour attribution : A Pour Information : I

A	IA			Gds. Etabs. Sup.
A	Inspections			IUFM
	CTCM			CROUS
	CD-CS		I	CRDP
	Lycées			DRONISEP
	Collèges		A	CIO
	LP			SIEC
	LT-LGT			INSHEA
	LG			CNED
	LPO			Etabs. Privés
	EREA			INEP
	MELH			UNSS
	CIEP			APE
	ERPD			DDJS
	CREPS			CNEFEI
	DRGIS			CNEFASES
	Universités			INJEP
	IUT		I	Représentants des Personnels
Autres : DAFCO - SAIO				

Nature du document :
X Reconduit

Retour notices : **6 mars 2012**
Retour contestations : **13 mars 2012**

Le présent document comporte :

Circulaire	1	2 p.
Annexe	7	13 p.
Total		15 p.

Versailles, le 13 DEC. 2011

Le Recteur de l'Académie de Versailles
Chancelier des Universités

A

Mesdames et Messieurs les directeurs des centres d'information et d'orientation

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Education nationale d'information et d'orientation

Messieurs les inspecteurs d'académie, DS-DEN

OBJET : NOTATION ADMINISTRATIVE 2011 - 2012 DES PERSONNELS D'ORIENTATION

J'ai l'honneur de vous demander de procéder à la notation administrative des personnels cités en objet.

Je tiens à vous rappeler l'importance que j'attache à la notation administrative des personnels, qui doit être un moment privilégié d'échange constructif sur la manière de servir de l'agent noté. J'appelle d'ailleurs votre attention sur l'intérêt d'anticiper cet entretien avec les intéressés dès l'apparition de problèmes ou la persistance de ceux-ci.

Je souhaite que la cohérence et la transparence président à tous les stades de la procédure.

1) **Vous devrez saisir dans l'application SCONET pour les COP** (*RAPPEL : les directeurs de CIO ne sont pas notés dans SCONET*)

- une appréciation évaluative (*pavés*) allant de « très bien » à « médiocre »
- une appréciation littérale, objective, formulée de manière explicite et en cohérence avec la proposition de note et l'appréciation évaluative
- Une proposition de note chiffrée selon la grille en annexe 4

Du 15 décembre 2011 au 9 février 2012

2) **Me transmettre les fiches de notation,** signées des intéressés, accompagnées des éventuelles pièces justificatives (*recours et rapports complémentaires*) :

au plus tard pour le 6 mars 2012

3) **Porter à la connaissance de l'ensemble des agents concernés cette circulaire et ses annexes**

4) **Communiquer aux intéressés leur proposition de note et les appréciations**

5) **Les informer de la possibilité que votre proposition de note**, si elle se situe hors grille, **puisse être harmonisée et donc susceptible d'un recours éventuel de leur part**

ATTENTION : L'agent noté peut rédiger une requête en contestation de note (*annexe 6*). J'attire votre attention sur le fait que ces requêtes doivent parvenir aux services de la DPE 4 :

impérativement pour le 13 mars 2012 au plus tard

Je vous informe que **toute contestation qui sera transmise au-delà de cette échéance**, et sans une motivation recevable, **sera refusée**. Je vous demande donc à veiller à une large diffusion de ces informations auprès des personnels concernés.

Je compte sur votre collaboration pour le respect des présentes consignes et des délais qui sont des atouts majeurs de la réussite de cette campagne de notation.

Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint
Directeur des Ressources Humaines

Stéphane AYMARD